

**LA MAISON DE REPIT LA RESSOURCE**

**ETATS FINANCIERS**

**31 MARS 2012**

LA MAISON DE REPIT LA RESSOURCE

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<u>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT</u>	1 et 2
<u>ETATS FINANCIERS</u>	
État des résultats	3
État de l'évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Notes aux états financiers	6 à 8

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT**

**1**

Aux membres de

**LA MAISON DE REPIT LA RESSOURCE**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **LA MAISON DE REPIT LA RESSOURCE**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT (suite)

2

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit à l'exception de certains revenus tirés de dons et d'activités pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, des résultats nets de ses activités, de l'actif et des actifs nets.

**Opinion**

À notre avis, à l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessus, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **LA MAISON DE REPIT LA RESSOURCE** au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Sylvain Tourangeau C.A. Auditeur.*

---

**DE TOURANGEAU CROCHETIÈRE EXPERTS-COMPTABLES INC.**

Montréal, le 7 juin 2012

**LA MAISON DE REPIT LA RESSOURCE**  
**ETAT DES RESULTATS**  
**EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 2012**

3

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
<b><u>PRODUITS</u></b>		
Subvention Agence SSS de Mtl, Subvention PSOC	93 779	91 581
Subvention fédérale Programme Emploi Été	7 821	7 605
Contribution parentale	21 262	31 235
Membership	335	105
Intérêts	153	115
Dons	8 206	1 700
	<u>131 556</u>	<u>132 341</u>
<b><u>DEPENSES</u></b>		
Salaires bruts et avantages sociaux	115 392	101 395
Assurance	2 585	2 308
Frais de formation	-	1 680
Honoraires professionnels	1 939	6 209
Loyer	4 012	3 913
Intérêts et frais de banque	1 330	1 291
Téléphone	1 286	1 445
Taxes et permis	305	334
Publicité	394	406
Frais de représentation	519	-
Frais de bureau	3 429	3 034
Imputation des immobilisations aux résultats	1 046	639
Frais de déplacement	456	1 166
Matériel éducatif	2 568	3 152
	<u>135 261</u>	<u>126 972</u>
<b><u>EXCEDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE</u></b>	<u>( 3 705 )</u>	<u>5 369</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers

LA MAISON DE REPIT LA RESSOURCE  
ETAT DE L'EVOLUTION DES ACTIFS NETS  
EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 2012

4

	<u>2012</u> \$	<u>2011</u> \$
<u>SOLDE AU DEBUT</u>	63 098	57 729
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice - page 2	( <u>3 705</u> )	<u>5 369</u>
<u>SOLDE A LA FIN</u>	<u>59 393</u>	<u>63 098</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers

LA MAISON DE REPIT LA RESSOURCE  
BILAN  
AU 31 MARS 2012

---

5

2012  
\$

2011  
\$

ACTIF

COURT TERME

Encaisse	63 784	64 727
Débiteurs	1 256	1 732
Frais payés d'avance	<u>350</u>	<u>488</u>
	<u>65 390</u>	<u>66 947</u>

PASSIF

COURT TERME

Créditeurs et frais courus	<u>5 997</u>	<u>3 849</u>
----------------------------	--------------	--------------

ACTIFS NETS

<u>ACTIFS NETS</u> - page 3	<u>59 393</u>	<u>63 098</u>
	<u>65 390</u>	<u>66 947</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_, Administrateur

\_\_\_\_\_, Administrateur

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITES

La société a été constituée selon la troisième partie de la Loi des compagnies du Québec le 30 mars 1999. Elle est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'offrir un support aux parents d'enfants atteints d'un handicap.

2. MODIFICATION DE METHODE COMPTABLE

Modification comptables futures

Nouveau référentiel comptable

L'ICCA a publié un nouveau référentiel comptable applicable aux entreprises à capital fermé. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 les entreprises à capital fermé devront choisir entre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les nouvelles normes comptables pour les entreprises à capital fermé, selon ce qui convient le mieux à leur situation. À l'heure actuelle, la Société prévoit utiliser les nouvelles normes comptables pour les entreprises à capital fermé à compter de son exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'incidence du passage à ces nouvelles normes n'a pas encore été déterminée.

3. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Constataion des produits et apports reportés

Les apports reportés se composent de sommes reçues de la part d'organismes et dont l'utilisation est réservée pour des dépenses spécifiques.

Ces sommes seront comptabilisées aux revenus au fur et à mesure que les dépenses pour lesquelles ces subventions sont obtenues se matérialiseront.



3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises. En 2012, le montant imputé aux résultats est de 1 046.\$ . Cependant, au prix d'un effort raisonnable, il nous a été impossible de déterminer le montant des immobilisations passées aux résultats depuis le début de l'existence de la société.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les fonds de caisse, les soldes bancaires et découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements dans des instruments au marché monétaire, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, sont considérés comme la trésorerie et équivalent de trésorerie.

4. FLUX DE TRÉSORERIE

Un état des flux de trésorerie n'a pas été produit car il n'apporterait aucun renseignement significatif aux lecteurs.

5. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

La société est locataire de locaux en vertu d'un renouvellement de bail venant à échéance le 30 juin 2014. Les loyers minimums futurs totalisent 10 473 \$ et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices :

<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>Total</u>
\$	\$	\$	\$
<u>4 411</u>	<u>4 851</u>	<u>1 241</u>	<u>10 473</u>

6. OPERATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la société a effectué 100 % de ses opérations avec ses membres.